

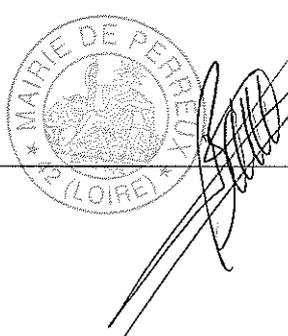


MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 19 septembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	14
VOTANTS	14
DATE DE CONVOCATION	
12 septembre 2019	
DATE D’AFFICHAGE	
- 7 OCT. 2019	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 3 OCT. 2019 et publication du - 4 OCT. 2019	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille dix-neuf, le **dix-neuf septembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le douze septembre deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS (arrive à 20h10), Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Samuel CATELAND et Julia WILMET.

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Antoine DUPIN
Patricia PERRET (arrive à 20h15)
Maryline PHILIPPE-
HENRIQUES

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christine VALADE

OBJET : 2019-033 : subvention exceptionnelle de fonctionnement aux donneurs de sang

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 218 euros aux donneurs de sang de Perreux suite à deux manifestations sur la commune auxquelles ils ont participé : exposition des peintres de Perreux et Tour du Pays Roannais.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 218 euros à l'association des donneurs de sang de Perreux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20190919-2019-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2019

Publication : 04/10/2019

- **D'imputer** la dépense correspondante sur le compte 6748 du chapitre 67 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 25 septembre 2019

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20190919-2019-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2019

Publication : 04/10/2019